



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VARANGEVILLE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 24 JANVIER 2019

Etaient présents : Mmes et Mrs : BOURGEOIS René, BAUMANN Brigitte, KUENEGEL Marie-Jeanne, LEGENDRE Gisèle, Véronique JANDIN, CUNY Francine, TESSIER Noel, Abdelnacer BENSOULA; lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement conformément aux dispositions du Code des Collectivités Territoriales.

Absents excusés : Mmes Lydie ROUX et Evelyne TROMPETTE

Monsieur le Président, ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Madame Gisèle LEGENDRE est désignée pour remplir cette fonction.

Approbation

Approbation du procès-verbal du Centre Communal d'Action Sociale du **29 novembre 2018**.

Aucune remarque orale ni écrite n'a été formulée.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Décisions du Président

Aucune décision prise durant la période.

Délibérations

20192401/01 : Fonction publique. Personnes titulaires et stagiaires de la FPT (4.1). Ouverture d'un poste d'adjoint administratif territorial principal de 2ème classe à temps complet sur la base de 35 heures/semaine et suppression d'un poste d'adjoint administratif territorial

Vu la loi modifiée n° 53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, M. le Président explique qu'une proposition a été formulée auprès du Centre de Gestion de Meurthe et Moselle afin qu'un agent puisse bénéficier d'un avancement de grade.

Sous réserve de l'avis de la Commission Administrative Paritaire de catégorie C, il convient, à cet effet, de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe, emploi permanent, à temps complet (35/35^{ème}) et de supprimer un poste d'adjoint administratif. Le tableau des effectifs du personnel communal sera ainsi modifié pour l'année 2019

Filière administrative : Cadre d'emploi des adjoints administratif : 01

Grade d'adjoint administratif	Grade d'adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe
Effectif actuel : 1	Effectif actuel : 0
Effectif nouveau : 0	Effectif nouveau : 1

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré,

- **DECIDE DE CREER** un emploi permanent à temps complet d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et de supprimer un poste d'adjoint administratif.

Adopté à l'unanimité.

20192401/02 : Commande publique. Autres contrats (1.4). Convention de partenariat avec la mutuelle NOVAMUT SAM pour l'année 2018-2019 pour l'animation d'actions de santé et de prévention sur la commune dans le cadre du « Forfait autonomie »

La convention a pour objet de fixer les conditions de partenariat entre la résidence Les Chardonnerets et le service NOVAMUT SAM, dans la mise en place d'une action de prévention et de promotion santé à destination des résidents du foyer de personnes âgées les Chardonnerets et des personnes fragiles recensées sur la commune de Varangéville, en faveur du bien vieillir.

NOVAMUT SAM s'engage à mettre en place un programme de prévention bien vieillir, proposé et animé par des prestataires agréés.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat,
- **DECIDE DE METTRE A DISPOSITION** gratuitement une salle.

Adopté à l'unanimité

20192401/03 : Commande publique. Autres contrats (1.4). Signature des devis des prestataires pour l'animation d'actions de santé et de prévention sur la commune dans le cadre du « Forfait autonomie »,

Le Président rappelle que toutes ces animations sont prises en charge dans le cadre du forfait autonomie versé par le conseil départemental 54.

Lieu	date	Actions	Nbre de participants	Prestataire	Cout TTC	Co-financement	
						organisme	PEC
Résidence Les Chardonnerets Varangéville	Les lundis de 14h à 15h du 18/02 au 29/04	Sophrologie	10	Al Rais Elise	770.80€	FA	770.80€
	Les vendredis de 15h à 16h30 du 22/02 au 02/08	Chant choral	10	Association Sehor	2 160 €	FA	2 160 €
	Les jeudis de 14h à 16h du 12/09 au 31/10 (6 séances de 2h et 2 séances de 4h)	Arts plastiques	6	Helen GILLET	2 900 €	FA	2 900 €
	jeudis 14, 21 et 28 novembre; les 5, 12 et 19 décembre de 14h à 16h	Yoga du Rire	20	Anne Laure FRUIT	1850.04€	FA	1850.04€
	Mardi 23/04 (présentation), les lundis 13 et 20/05, 17/06, 01/07 et 08/07 + le mardi 11/06 + lundi 09/09, 16/09, 23/09 de 14h à 15h	Médiation animale sur site	8 (10)	Valérie REMY	1298.40€	FA	1298.40€
	le 5 juin de 10h30 à 15h avec pique-nique + le 26 juin de 14h à 17h avec goûter offert	Visite à la ferme	8 (10)	Valérie REMY	492 €	FA	492 €
				TOTAL	9 471,24 €		

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer les devis correspondants,
- **AUTORISE** l'inscription des dépenses au budget.

Adopté à l'unanimité

20192401/04 : Commande publique. Autres contrats (1.4). Signatures du contrat de séjour et du transport en bus pour le séjour séniors à Altillac du 11 au 18 mai 2019

Le Président rappelle la délibération n°20181129/06 par laquelle les administrateurs ont adopté les tarifs du séjour à Altillac. Le prestataire hôtelier Poppins a transmis le contrat groupes.

Il conviendra de lui verser un acompte. Après enregistrement définitif des participants sur l'extranet de l'ANCV, la facture sera ajustée en fonction du nombre de bénéficiaires à l'aide.

Le transport sera assuré par la société Launoy.

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le Président à signer le contrat groupes avec Poppins,
- **AUTORISE** le Président à verser un acompte et de payer le reliquat après réception de la facture actualisée,
- **AUTORISE** le Président à signer le devis du transport Launoy.

Adopté à l'unanimité